



COMMISSARIAT À L'ÉNERGIE ATOMIQUE



2008 rapport financier



01. RAPPORT DE GESTION

Exécution budgétaire de l'exercice	p. 1
Ressources	p. 3
Dépenses	p. 5
Couverture des charges d'assainissement et de démantèlement	p. 5
Perspectives 2009	p. 5

02. COMPTES ANNUELS

Compte de résultat	p. 6
Bilan	p. 7
Rapprochement avec le budget	p. 8
Tableau des flux de trésorerie	p. 9
Annexe aux comptes annuels	p. 10
Rapport général des commissaires aux comptes	p. 24

Rapport de gestion

1. Exécution budgétaire de l'exercice

Le solde de gestion 2008 du CEA est bénéficiaire de 30 M€, dont 3 M€ sur financement civil et 27 M€ sur financement défense.

(en millions d'euros)	Réel 2007	Budget 2008	Réel 2008	Évolution 2008-2007
Financement civil				
– Total ressources	2 054	2 134	2 136	+ 4 %
– Total dépenses	2 109	2 167	2 178	+ 3 %
– Solde des flux civil-défense	- 48	- 33	- 45	- 6 %
– Total dépenses sur programmes civils	2 061	2 134	2 133	+ 3 %
– Solde de gestion	- 7	-	3	-
Financement défense				
– Total ressources	1 377	1 446	1 402	+ 2 %
– Total dépenses	1 321	1 413	1 330	+ 1 %
– Solde des flux civil-défense	48	33	45	- 6 %
– Total dépenses sur programmes défense	1 369	1 446	1 375	-
– Solde de gestion	8	-	27	-

L'exercice 2008 a été marqué par :

- la création de l'Agence France Nucléaire International, dont la mission est d'accompagner les pays émergents dans le développement de l'énergie nucléaire civile, dans le respect des normes de sécurité les plus strictes ;
- l'organisation par le CEA, à la demande du ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire, de la troisième conférence ministérielle GNEP (Global Nuclear Energy Partnership), dont le but est d'établir un cadre de partenariat avec les États désireux d'accéder à l'énergie nucléaire ou d'en accroître l'utilisation, dans des conditions assurant le respect des exigences de sûreté, de sécurité et de non-prolifération ;
- la création, avec le CNRS, du Centre national Jacques Louis Lions, destiné à faciliter l'accès de l'ensemble de la communauté scientifique nationale aux principaux moyens de calcul de très haute performance ;
- l'entrée du CEA dans le capital de STMicroelectronics (STM) au travers de la société FT1CI, société holding détenant la participation indirecte du groupe CEA dans STM ;
- l'inauguration à Fontenay-aux-Roses de MiRcen, plateforme d'imagerie préclinique pour l'étude des maladies neuro-dégénératives, cardiaques, hépatiques et infectieuses ;
- la mise en place d'un dispositif d'intéressement pour les années 2008 à 2010.

2. Ressources

Les ressources de l'Etablissement sont en hausse de 3 % par rapport à 2007.

La subvention civile représente 47 % des ressources civiles et la subvention défense 95 % des ressources défense.

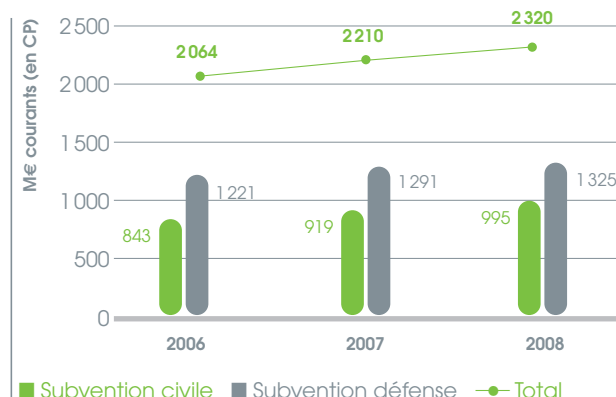
La subvention civile a fait l'objet d'une annulation de la mise en réserve de 31 M€ (15 M€ sur chacun des programmes 172 et 188, et 1 M€ sur le programme 191 de recherche duale).

La subvention défense a fait l'objet d'une annulation de la mise en réserve de 60 M€ et d'un complément de subvention de 12 M€ (2 M€ sur les missions de dissuasion et 10 M€ sur les activités hors mission).

	Réal 2007		Réal 2008		Évolution 2008-2007
	en M€	%	en M€	%	
Financement civil					
Subvention État	919	45	995	47	+ 8 %
Recettes externes	712	35	712	33	- 0 %
Fonds dédié assainissement civil	191	9	192	9	+ 1 %
Fonds dédié assainissement défense (UP1)	231	11	244	11	+ 6 %
Solde année N-1	1	-	- 7	-	-
Total	2 054	100	2 136	100	+ 4 %
Financement défense					
Subvention État	1 291	94	1 325	95	3 %
Recettes externes	29	2	23	2	- 21 %
Fonds dédié assainissement défense (ARDEMU)	55	4	46	3	- 16 %
Solde année N-1	2	-	8	-	-
Total	1 377	100	1 402	100	+ 2 %
Total général	3 431	100	3 538	100	+ 3 %
dont Subvention État	2 210	64	2 320	66	+ 5 %
Recettes externes	741	22	735	21	- 1 %
Fonds dédié assainissement civil	191	5	192	5	+ 1 %
Fonds dédié assainissement défense	286	9	290	8	+ 1 %
Solde année N-1	3	-	1	-	

Évolution de la subvention de l'État

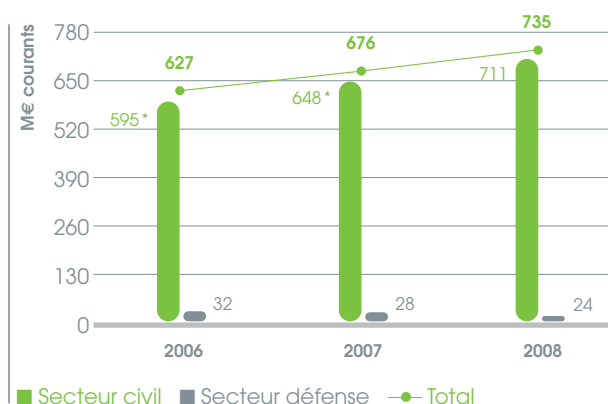
La subvention de l'État s'élève à 2 320 M€ en hausse de 5 % par rapport à 2007, et en retrait de 3 % par rapport au montant prévu dans le Projet de Loi de Finances (PLF) 2008.



Évolution des recettes externes

Les recettes externes, hors boni sur dividende Areva, progressent de 9 % par rapport à 2007, dont + 10 % pour le secteur civil et - 16 % pour le secteur défense.

Dans le secteur civil, les recettes progressent grâce notamment à un bon taux de retour sur les nouvelles agences de financement sur projets.



* Hors 63 M€ de boni sur dividende en 2007 et 103 M€ en 2006.

La baisse des financements en provenance des industriels des micro-nanotechnologies et des technologies pour la santé par rapport à 2007, après une hausse significative en 2007 par rapport à 2006, a été compensée par une forte hausse des financements de l'Union européenne et des collectivités locales dans ces domaines.

Répartition des recettes externes du CEA en 2008

- 1-Industriels du nucléaire **238 M€** 32 %
- 2-Industriels des micro-nano technologies et des technologies de la santé **71 M€** 10 %
- 3-Autres industriels **77 M€** 10 %
- 4-Fonds incitatifs⁽¹⁾ **115 M€** 16 %
- 5-Union européenne **54 M€** 7 %
- 6-Collectivités locales **43 M€** 6 %
- 7-Organismes de recherche et universités **30 M€** 4 %
- 8-Dividende Areva⁽²⁾ **86 M€** 12 %
- 9-Autres **21 M€** 3 %



- (1) ANR, Fonds de Compétitivité des Entreprises, Labels Carnot, programme Eureka.
(2) Hors quote-part du dividende affectée au fonds dédié à l'assainissement des installations civiles (104 M€).

3. Dépenses

Les dépenses de l'exercice 2008 progressent de 2 % par rapport à 2007, dont + 3 % pour les activités civiles et + 1 % pour les activités défense.

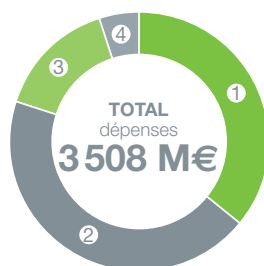
Les dépenses du secteur civil progressent de 3 % par rapport à 2007 en raison de la croissance des dépenses de fonctionnement et de la charge fiscale. Cette progression tient compte d'effets de périmètre (effet année pleine de la reprise des activités de recherche en génomique et montée en puissance du projet ITER).

	2007		2008		Évolution 2008-2007
	en M€	%	en M€	%	
Financement civil					
Main-d'œuvre et déplacements	875	42	913	42	+ 4 %
Fonctionnement	917	43	968	44	+ 6 %
Investissements	288	14	264	12	- 8 %
Charge fiscale	29	1	33	2	+ 14 %
Total	2 109	100	2 178	100	+ 3 %
Financement défense					
Main-d'œuvre et déplacements	352	26	359	27	+ 2 %
Fonctionnement	525	40	572	43	+ 9 %
Investissements	289	22	252	19	- 13 %
Charge fiscale	155	12	147	11	- 5 %
Total	1 321	100	1 330	100	+ 1 %
Total général	3 430	100	3 508	100	+ 2 %
dont Main-d'œuvre et déplacements	1 227	36	1 272	36	+ 4 %
Fonctionnement	1 442	42	1 539	44	+ 7 %
Investissements	577	17	516	15	- 11 %
Charge fiscale	184	5	181	5	- 2 %

La structure des dépenses 2008 montre une stabilisation du poids des dépenses de main d'œuvre et déplacements et une diminution des investissements.

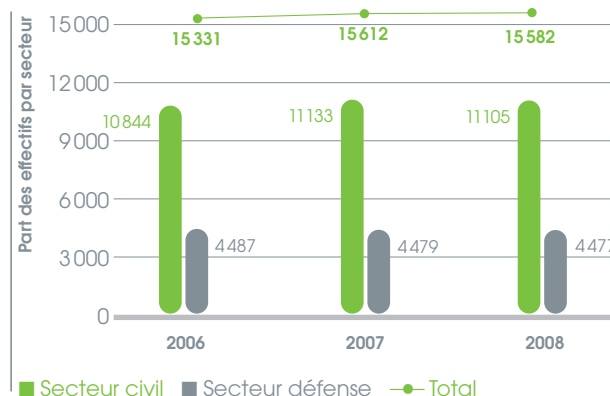
Répartition des dépenses du CEA en 2008

- 1-Main-d'œuvre et déplacements **1 272 M€** 36 %
- 2-Fonctionnement **1 539 M€** 44 %
- 3-Investissements **516 M€** 15 %
- 4-Charge fiscale **181 M€** 5 %



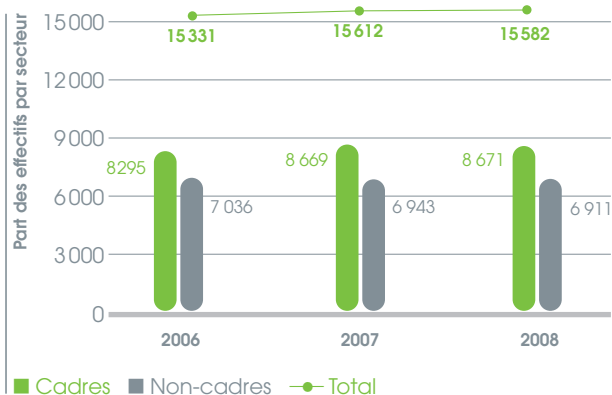
Évolution des effectifs

Les effectifs permanents du CEA à fin décembre 2008 s'élèvent à 15 582 postes, dont 11 105 pour le secteur civil et 4 477 pour le secteur défense. Dans le secteur civil, les effectifs sont en légère baisse. Dans le secteur défense, les effectifs sont stables par rapport à 2008.



Structure des effectifs

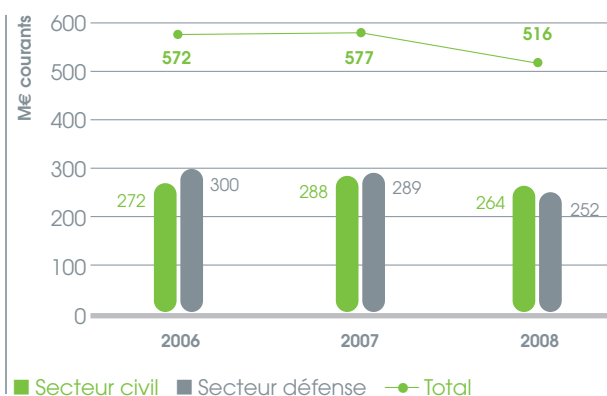
- La part des effectifs des cadres se stabilise à 56 % des effectifs, comme en 2007.



- La croissance constatée par rapport à 2007 dans le secteur civil (+ 1 %) provient pour l'essentiel de l'effet année pleine de la reprise des salariés de l'ex CNRG dans le domaine de la génomique, et de la montée en puissance du programme de la R&D au titre de l'approche élargie du projet ITER. Les effectifs du secteur défense sont en légère baisse. Les effectifs de support sont globalement stables par rapport à 2007 dans le secteur civil et dans le secteur défense.

Évolution des investissements

Dans le secteur civil, les investissements ont été revus à la baisse suite à l'annulation des subventions mises en réserve. La diminution des investissements dans le secteur défense est notamment liée à des décalages de programmes dans le domaine de la propulsion nucléaire.



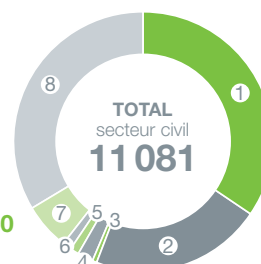
Secteur défense du CEA en 2008

- 1-Dissuasion **2 778**
- 2-Valorisation **256**
- 3-Support **1 388**



Secteur civil du CEA en 2008

- 1-Énergie **3 840**
- 2-Technologie pour l'information et la santé **2 374**
- 3-NRBC⁽¹⁾ **48**
- 4-TGE⁽²⁾ **219**
- 5-Enseignement **112**
- 6-Sous-traitance défense **123**
- 7-Démantèlement/ Assainissement **660**
- 8-Support **3 705**



- (1) Lutte contre le terrorisme Nucléaire, Radiologique, Bactériologique et Chimique.
(2) Très Grands Equipements d'accueil.

4. Couverture des charges d'assainissement et de démantèlement

Les engagements pour opérations de fin de cycle, y compris la provision pour risque financier du fonds défense, s'élèvent à 9 169 M€ à fin 2008 en valeur actualisée, à comparer à 9 028 M€ à fin 2007.

Ces engagements sont intégrés dans deux fonds de démantèlement civil et défense à hauteur de 8 549 M€, le solde présentant la quote-part à la charge des tiers (IRSN) pour 10 M€ et de l'État pour 610 M€, principalement pour les coûts de main d'œuvre et de TVA non récupérable sur les projets des centres civils non financés par le fonds civil.

ACTIF (en M€)	31.12.2008	31.12.2007	PASSIF (en M€)	31.12.2008	31.12.2007
1) Actif de démantèlement	3 958	3 914	1) Provisions pour opérations de fin de cycle	9 109	8 968
dont Fonds défense (part État)	3 338	1 078	dont Fonds civil et CEA	3 757	3 602
			Fonds défense	4 732	2 530
Tiers	10	136	Tiers	10	136
État	610	2 700	État	610	2 700
2) Titres Areva	982	1 049	2) Provision pour risque financier	60	60
3) Créances sur l'État	745	565			
4) BFR et trésorerie	666	1 253			
Total	6 351	6 781	Total	9 169	9 028

Ce passif est couvert par plusieurs types d'actifs : un actif de démantèlement à la charge de l'État pour 3 948 M€, dont 3 338 M€ au titre des travaux restant à réaliser dans le périmètre du fonds défense ; un actif vis-à-vis de l'IRSN pour 10 M€ au titre de sa quote-part dans le démantèlement des réacteurs Phébus et Cabri à Cadarache ; des titres Areva à hauteur de 15 % du capital affectés aux fonds civil et défense (13,2 % pour le fonds civil et 1,8 % pour le fonds défense) et valorisés sur la base des capitaux propres consolidés d'Areva net des intérêts minoritaires au 31 décembre 2008 à 982 M€ ; une créance vis-à-vis de l'État au titre des travaux déjà réalisés sur les projets UP1 et Ardemu du fonds défense depuis 2003, soit 745 M€ ; une trésorerie économique (BFR et trésorerie y compris les plus values latentes et nette de la dette du CEA à Areva NC) de 666 M€.

Le ratio de couverture actif/passif du CEA au sens de la loi du 28 juin 2006 est de 70 % au 31 décembre 2008.

Le besoin de financement résiduel (2 818 M€) a en particulier vocation à être couvert par les plus values sur cessions des titres Areva réalisées à l'occasion d'une opération de monétisation. A titre d'exemple, au cours moyen du certificat d'investissement sur l'année 2008 (612 euros par titre), le ratio de couverture ressort à environ 94 %. Des discussions sont en cours avec l'État sur les modalités de versement de sa quote-part de financement au titre du fonds défense, au moins sur la durée de la prochaine loi de programmation militaire 2009-2014.

5. Perspectives 2009

Le budget 2009 du CEA est en hausse de 9 % par rapport au budget 2008, et de 7 % à périmètre comparable (hors Génomique, ITER et TGE FAIR-XFEL).

Cette hausse provient pour l'essentiel des financements externes pour les activités civiles, des fonds dédiés au démantèlement des installations civiles et défense, et des activités nucléaires de défense.

La subvention de l'État prévue au PLF 2009 représente 65 % des ressources totales et est en hausse de 6 % par rapport à 2008, dont + 2 % pour le secteur civil en raison de l'accroissement de la contribution de l'État au projet ITER et de la participation du CEA à l'installation allemande FAIR. A périmètre constant, la subvention civile est en hausse de + 1 % conformément au contrat d'objectifs 2006-2009. Les recettes externes sont prévues en hausse de 14 % par rapport au budget 2008. Elles représentent 20 % des ressources totales, dont 35 % pour le secteur civil et 2 % pour le secteur défense.

Les deux fonds de démantèlement civil et défense représenteront 15 % des ressources totales du CEA.

Les dépenses du secteur civil sont prévues en hausse de 8 % par rapport au budget 2008, dont 7 % à périmètre constant.

La masse salariale des effectifs relevant de la convention de travail progressera de 4,3 %, sur la base d'un effectif en légère croissance (+ 0,9 %), d'un salaire moyen en hausse de 2,8 % et de la prime d'intéressement à objectifs atteints (+ 0,6 %).

Les dépenses du secteur défense augmenteront de 10 % par rapport au budget 2008, en raison de la poursuite des programmes sur les nouvelles têtes nucléaires, sur le RES et sur le LMJ, ainsi que du lancement de la phase de réalisation du programme Barracuda. Les effectifs (équivalent temps plein) du secteur civil sont prévus en hausse de 1 % par rapport au budget 2008. Les effectifs sur programme augmenteront de près de 2 % par rapport au budget 2008, compte tenu de la forte augmentation des recettes externes.

Les effectifs du soutien général continueront à baisser (- 1 %) par rapport au budget 2008, conformément aux engagements du contrat d'objectifs.

Les effectifs du secteur défense seront stables par rapport à 2008. La baisse des effectifs sur les missions de dissuasion se fera par redéploiement sur les activités de démantèlement, intégralement financées par le fonds défense. Les effectifs de soutien général sont prévus en baisse de 1 %.

Comptes annuels

1. Compte de résultat

Le résultat net de l'exercice 2008 est déficitaire de 327 M€, et provient pour l'essentiel du résultat déficitaire des fonds dédiés dont les charges de désactualisation des provisions n'ont pas été compensées par les produits des placements en raison de la situation des marchés financiers. Ce solde s'analyse de la manière suivante :

– budget général hors report 2007	30 M€
– fonds civil	- 258 M€
– fonds défense	- 87 M€
– agence ITER France	- 10 M€
– PMG8 ⁽¹⁾	- 2 M€

Le solde de gestion du budget général s'établit à 30 M€ après prise en compte du solde positif des reports de disponible à fin 2007 et de la variation de la provision pour congés payés.

Les pertes sur les fonds civil (- 258 M€) et défense (- 87 M€) proviennent essentiellement du résultat financier en raison de la baisse des produits de cession des valeurs mobilières de placement due à la situation des marchés ainsi qu'aux moins values constatées et latentes sur le portefeuille, qui ne permettent pas de couvrir la charge financière de désactualisation.

Les résultats négatifs de l'Agence ITER France (- 10 M€) et du programme de coopération PMG8 (- 2 M€) sont liés à l'utilisation du report de disponible de 19 M€ à fin 2007 provenant du décalage dans la réalisation de certains programmes ou projets d'investissement.

(en millions d'euros)	Référence annexe	2008	2007
Ventes		3	4
Travaux		279	258
Prestations de services		345	192
PRODUITS	Note 3	627	454
Production stockée		- 4	- 207
Production immobilisée		62	67
Recette budgétaire d'exploitation	Note 4	1 949	1 880
Reprises sur provisions	Note 8	709	648
Reprises sur subventions d'équipement	Note 9	320	321
Autres produits		26	34
PRODUITS D'EXPLOITATION		3 689	3 197
Consommations de l'exercice	Note 5	- 1 660	- 1 338
Impôts, taxes et versements assimilés	Note 6	- 180	- 187
Charges de personnel	Note 7	- 1 206	- 1 167
Dotations aux amortissements et provisions	Note 8	- 837	- 806
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	Note 10	- 6	- 17
CHARGES D'EXPLOITATION		- 3 889	- 3 515
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		- 200	- 318
Produits financiers		680	1 076
Charges financières		- 822	- 677
RÉSULTAT FINANCIER	Note 11	- 142	399
RÉSULTAT COURANT		- 342	81
Produits exceptionnels		64	45
Charges exceptionnelles		- 49	- 29
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	Note 12	15	16
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES		-	- 3
RESULTAT NET		- 327	94

(1) Opérations relatives à l'action de la France en Russie dans le cadre du Partenariat mondial contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes des pays du G8 et réalisées par le CEA par délégation des pouvoirs publics.

2. Bilan

Le report à nouveau est largement déficitaire (- 3 904 M€) en raison des fonds dédiés au démantèlement des installations du CEA, et a vocation à s'apurer avec la monétisation des titres Areva affectés à ces fonds, qui sont comptabilisés en valeur historique sur la base d'une valeur d'Areva à 100 % de 1,5 Md€.

Rubriques de l'actif (en millions d'euros)	Référence annexe	Montant au 31.12.2008	Hors fonds dédiés	Fonds dédiés	Montant au 31.12.2007
Immobilisations incorporelles	Note 13				
Montants bruts		219	219	-	205
Amortissements		- 145	- 145	-	- 137
Immobilisations corporelles					
Actif de démantèlement quote-part propre	Note 14				
Montants bruts		195	-	195	195
Amortissements		- 138	-	- 138	- 133
Autres immobilisations corporelles	Note 13				
Montants bruts		9 373	9 373	-	8 861
Amortissements		- 5 154	- 5 154	-	- 4 942
Actifs de démantèlement tiers	Note 14	3 958	615	3 343	3 914
Immobilisations financières	Note 15				
Montants bruts		1 809	1 586	223	1 551
Provisions		- 386	- 386	-	- 324
Actif immobilisé					
Montants bruts		15 554	11 793	3 761	14 726
Amortissements et provisions		- 5 823	- 5 685	- 138	- 5 536
Montants nets		9 731	6 108	3 623	9 190
Stocks et en-cours	Note 16				
Montants bruts		5 120	5 120	-	4 935
Provisions		- 17	- 17	-	- 20
Montants nets		5 103	5 103	-	4 915
Avances et acomptes versés sur commandes		25	25	-	15
Créances d'exploitation					
Montants bruts		840	697	143	577
Provisions		- 6	- 6	-	- 4
Montants nets		834	691	143	573
Créances diverses	Note 18	1 080	335	745	1 000
Disponibilités et valeurs mobilières	Note 19				
Montants bruts		1 704	320	1 384	1 967
Provisions		- 128	- 6	- 122	- 20
Montants nets		1 576	314	1 262	1 947
Autres		15	15	-	11
Total général		18 364	12 591	5 773	17 651

Rubriques du passif (en millions d'euros)	Référence annexe	Montant au 31.12.2008	Hors fonds dédiés	Fonds dédiés	Montant au 31.12.2007
Fonds de dotation	Note 20	10 432	10 209	223	9 820
Subventions d'équipement reçues des tiers		308	308	-	232
Solde des exercices antérieurs	Note 21	- 3 577	- 88	- 3 489	- 3 671
Solde de l'exercice	Note 21	- 327	18	- 345	94
Ressources propres		6 836	10 447	- 3 611	6 475
Provisions pour risques et charges	Note 22	9 304	768	8 536	9 175
Dettes financières		139	139	-	185
Avances et acomptes reçus sur commandes		136	136	-	95
Dettes d'exploitation		1 536	688	848	1 302
Dettes diverses		358	358	-	398
Autres		55	55	-	21
Total général		18 364	12 591	5 773	17 651

3. Rapprochement avec le budget

Le passage entre les opérations comptables de l'exercice (fonctionnement et investissement) et le solde budgétaire est obtenu après élimination des opérations hors budget par nature (variation des stocks d'approvisionnement, dotations/ reprises sur amortissements, dotations/reprises sur provisions sur stocks, certaines charges/produits exceptionnels, reprises sur subventions d'équipement, production immobilisée) et neutralisation des budgets annexes, des fonds de démantèlement, du programme PMG8, des délégations ANR, du DSND et de l'Agence ITER France.

Le solde budgétaire 2008 est positif de 30 M€.

DÉPENSES BUDGÉTAIRES (en millions d'euros)	Total dépenses (A)	Dont opérations hors budget (B)	Dont budgets annexes (C)	Dont DSND (D)	Dont ANR (E)	Dont Agence ITER France (F)	Dont fonds dédiés (G)	Dont PMG8 (H)	Total dépenses budgétées (A)-(B)-(C)- (D)-(E)-(F)- (G)-(H)
OPÉRATIONS DE FONCTIONNEMENT (HORS TAXES)									
Charges d'exploitation									
Consommations de l'exercice en provenance de tiers	1 660	- 62	4	2	1	29	103	14	1 569
Impôts et taxes	180	-	2	-	-	- 1	-	-	179
Charges de personnel	1 206	-	1	3	2	1	-	1	1 196
Dotations aux amortissements et provisions	837	422	-	-	-	1	388	-	26
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	6	-	-	-	-	-	-	-	6
Charges financières	822	233	-	-	-	-	577	-	12
Charges exceptionnelles	49	46	-	-	-	-	-	-	3
Impôts sur les bénéfices	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Subvention de l'exercice affectée au fonds de dotation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total compte de résultat	4 760	639	9	5	3	30	1 068	15	2 991
Reclassements entre charges et produits	- 54	-	-	-	-	- 25	-	-	- 29
Total des opérations de fonctionnement	4 706	639	9	5	3	5	1 068	15	2 962
OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (HORS TAXES)									
Classe 2 : acquisitions d'immobilisations	560	-	-	-	-	15	-	-	545
Classe 4 : variation des avances	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des opérations d'investissement	560	-	-	-	-	15	-	-	545
TOTAL GÉNÉRAL	5 266	639	9	5	3	20	1 068	15	3 507
SOLDE BUDGÉTAIRE HORS REPORT 2007									30

RESSOURCES BUDGÉTAIRES (en millions d'euros)	Total ressources (A)	Dont opérations hors budget (B)	Dont budgets annexes (C)	Dont DSND (D)	Dont ANR (E)	Dont Agence ITER France (F)	Dont fonds dédiés (G)	Dont PMG8 (H)	Total dépenses budgétées (A)-(B)-(C)-(D)- (E)-(F)-(G)
OPÉRATIONS DE FONCTIONNEMENT (HORS TAXES)									
Produits d'exploitation	2 960	375	9	5	3	36	- 205	13	2 724
Reprises sur amortissements et provisions	709	85	-	-	-	-	597	-	27
Reprises sur subventions d'équipement et contributions reçues des tiers	20	20	-	-	-	-	-	-	-
Produits financiers	680	238	-	-	-	-	330	-	112
Produits exceptionnels	64	50	-	-	-	1	-	-	13
Affectation de l'exercice au fonds de dotation	327	327	-	-	-	-	-	-	-
Total compte de résultat	4 760	1 095	9	5	3	37	722	13	2 876
Reclassements entre charges et produits	- 54	-	-	-	-	- 25	-	-	- 29
Total des opérations de fonctionnement	4 706	1 095	9	5	3	12	722	13	2 847
OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT (HORS TAXES)									
Classe 1 : subventions reçues des tiers dans l'exercice	52	-	-	-	-	-	-	-	52
Affectation de la subvention reçue de l'État au fonds de dotation et en subvention d'équipement	654	-	-	-	-	16	-	-	638
Total des opérations d'investissement	706	-	-	-	-	16	-	-	690
TOTAL GÉNÉRAL	5 412	1 095	9	5	3	28	722	13	3 537

4. Tableau des flux de trésorerie

(en millions d'euros)	Référence annexe	2008	2007
Opérations d'exploitation			
Capacité d'autofinancement	Note 24	- 1 982	- 1 828
- Variation des stocks		- 58	69
- Variation des créances y compris avances et acomptes sur immobilisations		- 404	- 502
- Variation des dettes		268	222
Trésorerie provenant des opérations d'exploitation (A)		- 2 176	- 2 039
Opérations d'investissement			
- Produit des cessions des immobilisations corporelles et incorporelles		1	4
- Acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles		- 626	- 681
- Variation des immobilisations financières		3	- 2
Trésorerie provenant des opérations d'investissement (B)		- 622	- 679
Trésorerie d'exploitation après financement des investissements (C = A+B)		- 2 798	- 2 718
Opérations de financement			
- Reprise CNRG		-	2
- Variation des dettes financières		-	- 7
- Subventions et contributions reçues de l'État et des tiers		2 580	2 441
Trésorerie provenant des opérations de financement (D)		2 580	2 436
Variation nette de la trésorerie totale (C + D)		- 218	- 282
Trésorerie au début de l'exercice		1 784	2 066
Trésorerie à la fin de l'exercice		1 566	1 784
Variation de la trésorerie		- 218	- 282

5. Annexe aux comptes annuels

A – Méthodes et principes comptables

Note 1 – Cadre général

Statut du CEA

Les dispositions de l'ordonnance n° 2004-545 du 11 juin 2004 – intégrées aux articles L 332.1 à 332.7 du code de la recherche – qui ont abrogé l'ordonnance n° 45-2563 du 18 octobre 1945, confirment que le Commissariat à l'Energie Atomique (CEA) est un établissement de caractère scientifique, technique et industriel, doté de la personnalité morale ainsi que de l'autonomie administrative et financière, relevant de la catégorie des établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC). Le CEA reste également autorisé à assurer sa gestion financière et à présenter sa comptabilité suivant les règles et usages du commerce.

Fonctionnement du CEA

Le fonctionnement du CEA et ses relations avec l'État sont définis, outre l'ordonnance de 2004 et les dispositions provisoirement maintenues de l'ordonnance de 1945, par divers textes, en particulier le décret n° 70-878 du 29 septembre 1970 et son décret d'application n° 72-1158 du 14 décembre 1972. Ces différents textes fixent les principes de présentation, de contrôle et de financement des activités du CEA par l'État.

Faits marquants de l'exercice

- L'année 2008 a été marquée par l'acquisition indirecte par le CEA de 2,86 % du capital de la société STMicroelectronics (STM). Cette acquisition, autorisée par le Conseil d'Administration du 11 janvier 2008, a été réalisée via la société FT1CI, société holding détenant la participation indirecte du Groupe CEA dans STM. Selon les termes des accords conclus entre FT1CI et Finmeccanica, FT1CI a racheté à Finmeccanica 26 034 141 actions de STMicroelectronics Holding N.V. (STH), société holding de STM, de manière à rééquilibrer les participations françaises et italiennes dans STM. Cette acquisition a été financée par FT1CI au moyen d'une avance en compte courant non rémunérée du CEA d'un montant de 260,3 M€ et au CEA par le versement d'une dotation spécifique de l'État d'un montant équivalent. Cette avance en compte courant a été convertie en capital le 25 mars 2009 et confère au CEA des droits d'actionnaire minoritaire à hauteur de 20,8 % du capital de FT1CI. Au 31 décembre 2008, le CEA a constaté une provision pour dépréciation de cette avance en compte courant sur la base de sa quote-part de situation nette dans FT1CI après capitalisation de son avance. Sur cette base, il en ressort une dépréciation de 66,9 M€ qui a fait l'objet en contrepartie d'une reprise du fonds de dotation. Cette reprise est motivée par le fait que le CEA a financé cette participation au moyen d'une dotation spécifique prélevée sur le compte d'affectation spéciale du budget de l'État.
- L'année 2008 a également été marquée par la création au sein du CEA de l'Agence France Nucléaire International (AFNI) dont la mission est de conseiller et d'accompagner les pays émergents au nucléaire civil, pour leur permettre de se doter des conditions et de l'environnement nécessaires à la mise en place d'une telle filière. AFNI fait l'objet d'un budget particulier au sein de l'Établissement, géré au travers d'une comptabilité particulière dans le système d'information du CEA.
- De même, le CEA et EDF ont signé le 19 décembre 2008 une convention relative à la responsabilité et au financement du démantèlement des installations Brennilis et Phénix et du deve-

nir des combustibles irradiés et déchets associés. Selon les dispositions de cette convention, le CEA devient responsable de l'ensemble des opérations, y compris le devenir ultime du combustible, relatives au réacteur Phénix, tandis que EDF devient responsable des opérations analogues relatives au réacteur EL4.

En revanche, les déchets, hors combustible, issus du démantèlement, qui ne disposent pas d'une filière de stockage, ne font pas l'objet d'un transfert de responsabilités et restent à la charge des producteurs au prorata de leurs responsabilités actuelles. Au plan financier, ce transfert s'est réalisé moyennant le paiement par le CEA et EDF d'une soulte correspondant aux travaux de démantèlement et d'assainissement à la charge du CEA et d'EDF, respectivement dans les réacteurs EL4 et Phénix.

- Par ailleurs, le CEA et CIS BIO International ont signé le 18 décembre 2008 une convention relative à la responsabilité et au financement de l'assainissement et du démantèlement de l'INB 29 de production de radioéléments artificiels à Saclay. Cette convention résulte du transfert par le CEA à CIS BIO International de la qualité d'exploitant nucléaire de l'INB 29, intervenu par décret n° 2008-1320 du 15 décembre 2008, qui devient à ce titre l'unique responsable des opérations de démantèlement futur de cette installation et de leur préparation conformément aux textes en vigueur.

Au plan financier, ce transfert s'est réalisé moyennant le paiement par le CEA à CIS BIO International d'une soulte de 14 M€ correspondant à sa responsabilité dans l'ensemble des opérations relatives à l'INB 29, couverte par la reprise des provisions constituées.

- Le CEA et CIS BIO International ont également signé le 18 décembre 2008, un protocole d'accord pour la création d'un GIP dénommé « GIP Sources HA » ayant pour objet d'assurer dans les meilleures conditions de sécurité la reprise, le conditionnement et le transfert à l'Andra pour stockage des sources scellées de haute activité de césium 137 et de cobalt 60 fabriquées et commercialisées par le CEA et CIS BIO International jusqu'en 2006, ainsi que les dispositifs contenant ces sources.

- Par ailleurs, les comptes de l'exercice 2008 enregistrent les conséquences financières de révision des provisions pour opérations de fin de cycle qui affectent exclusivement les projets des centres civils du CEA.

Ces révisions de devis, hors aléas, représentent un montant de 104 M€ en valeur actualisée.

Au niveau des aléas, l'augmentation de 25 M€ en valeur actualisée résulte principalement de la constitution des aléas sur la quote-part EDF dans le réacteur Phénix, soit 36 M€.

- L'année 2008 a également été marquée par la décision des pouvoirs publics d'étendre le périmètre du fonds défense à l'ensemble des programmes de démantèlement et d'assainissement de la Direction des applications militaires du CEA, financés jusqu'au 31 décembre 2008 par la subvention du ministère de la défense.

Au plan financier, cette extension représente un montant de 4 096 M€ en valeur non actualisée et de 2 343 M€ en valeur actualisée.

Ce transfert s'est opéré au 31 décembre 2008 sur la base des évaluations retenues pour la détermination des provisions, charge fiscale incluse, à l'arrêté des comptes 2007, réestimées aux conditions économiques 2008 et majorées du support DAM qui ne sera plus financé par la subvention Défense. Ces coûts de support représentent un montant de 152 M€ en valeur actualisée (266 M€ en valeur brute).

• Enfin, au niveau des engagements relatifs aux avantages au personnel, le calcul à fin 2008 des engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite tient compte de l'amendement voté par le Parlement le 31 octobre 2008 dans le cadre de l'examen du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2009, qui met un terme à la possibilité pour les entreprises d'imposer un départ à la retraite pour les salariés entre 60 et 70 ans.

Pour tenir compte de ces dispositions législatives, les hypothèses d'âges et de modalités de départ à la retraite pour les salariés ne partant pas dans le cadre de l'accord Capron ont été modifiées. Les engagements concernant ces salariés ont été valorisés sur la base des hypothèses suivantes :

- départ à l'âge de la retraite au taux plein dans 30 % des cas,
- départ à 65 ans dans 69 % des cas,
- départ à 70 ans dans 1 % des cas.

De même, le taux d'actualisation, en cohérence avec Areva, a été porté à 5,50 %, à comparer à 5 % en 2007, en considération de l'évolution des conditions de marché pour cette nature d'engagement.

Ces différentes évolutions conduisent à une augmentation des engagements au 31 décembre 2008 de 8 M€, l'impact lié à la modification du taux d'actualisation conduisant à une baisse de 29 M€.

Note 2 – Méthodes et principes comptables

Principes généraux

Les comptes annuels du CEA sont établis suivant les principes et méthodes du Plan Comptable Général homologué par l'arrêté du 22 juin 1999, modifié et complété par divers règlements du Comité de la Réglementation Comptable postérieurs à cette homologation.

Des dérogations ont été opérées lorsque, pour l'évaluation de certains actifs et passifs calculés, l'application des prescriptions comptables prévues par ces textes a été estimée mal adaptée pour donner une image fidèle de l'activité et du patrimoine compte tenu de leurs spécificités (stocks et en-cours) ou de leur mode de financement.

Ainsi, les charges futures ayant trait aux coûts salariaux décalés inscrits par le personnel sur un compte épargne temps ne font pas l'objet de provisions pour risques et charges et sont portées dans l'Annexe des comptes annuels sous la rubrique « Engagements hors bilan », en considération des échéances de règlement de ces coûts.

Les financements reçus à la clôture de l'exercice, et pour lesquels les prestations n'ont pas encore été réalisées, sont inscrits en « Recette budgétaire d'exploitation » puis affectés au poste « Fonds de dotation ». De même, dans le cas où le solde des opérations de l'exercice se traduit, après affectation des ressources, par un solde négatif, notamment du fait d'annulations de subventions enregistrées sur l'exercice dans des conditions n'autorisant pas une réduction correspondante des dépenses compte tenu des engagements déjà réalisés, ce solde est affecté au poste « Fonds de dotation ».

Principes et méthodes comptables en vigueur à la clôture de l'exercice

a) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les brevets et licences acquis qui sont amortis sur la durée de vie économique des dites immobilisations ou de leurs conditions probables d'utilisation. Celles-ci correspondent au mode linéaire et aux taux appliqués pour ces catégories d'immobilisations qui n'excèdent pas une période de 5 ans. Elles comprennent également le préfinancement des investissements Andra correspondant à l'acquisition des droits de stockage dont l'amortissement est calculé au prorata de l'utilisation effective de ces droits par rapport au volume réservé.

Les frais de recherche et développement sont, quel qu'en soit l'aboutissement, traités comme des charges de l'exercice.

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont valorisées au coût historique d'acquisition ou de production hors charges financières et frais d'administration.

Le CEA applique l'approche par composant pour chacun de ses grands investissements.

Les immobilisations corporelles font l'objet de plans d'amortissements déterminés selon la durée de vie économique ou les conditions probables d'utilisation des biens. Ceux-ci correspondent au mode linéaire et aux taux habituellement appliqués à ces catégories de biens.

Les amortissements inscrits sur la ligne « Terrains » correspondent aux amortissements des aménagements effectués sur ces investissements.

Les durées principalement retenues sont les suivantes :

– Bâtiments	20 ans
– Constructions légères	10 ans
– Installations techniques	10 à 30 ans
– Matériels et outillages	3 à 10 ans
– Matériels de transport	4 ans
– Mobiliers, matériels de bureau et informatiques	3 à 10 ans

Les subventions d'investissements reçues au titre d'achats d'immobilisations sont enregistrées sous la rubrique « Subventions d'équipement reçues de l'État » et « Subventions d'équipement reçues des tiers ».

c) Actifs de démantèlement

Pour les installations nucléaires qu'il exploite, le CEA inscrit en immobilisations corporelles sous la rubrique « Actif de démantèlement quote-part propre » la contrepartie de la provision représentant le coût total estimé des opérations de fin de cycle dès la mise en service actif de l'installation.

Cet actif fait partie intégrante du coût de revient des installations correspondantes et fait l'objet d'un amortissement en fonction des plans d'amortissement déterminés pour chaque installation.

La quote-part des provisions pour opérations de fin de cycle correspondant au financement attendu de tiers (État et autres tiers) est comptabilisée dans un compte intitulé « Actif de démantèlement tiers ».

Ces actifs sont évalués, de manière symétrique aux provisions correspondantes, sur des bases actualisées (cf. note 2j).

d) Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont valorisées à leur coût historique. Leur valeur d'inventaire est appréciée sur la base de la quote-part de la situation nette de la filiale à la date de clôture. Lorsque cette valeur d'inventaire, appréciée titre par titre, est inférieure au coût historique, une provision est constituée.

e) Stocks

Les stocks de matières premières, matières de base et matières stratégiques sont évalués à leur coût moyen pondéré estimé.

Les stocks de matières consommables sont évalués au coût moyen pondéré.

Les travaux en cours, en-cours de production et produits finis sont évalués à leur coût de revient. Les coûts de revient correspondent au coût d'achat des biens et services ou au coût de production à l'exclusion des frais généraux et charges financières.

En termes de présentation, la valeur retenue pour les systèmes d'armes et moyens mis à la disposition des Armées correspond à la seule valeur des matières qui, in fine, seront récupérées par le CEA.

Ces dernières, ayant été approvisionnées et financées dans le cadre de programmes dédiés, n'ont pas vocation à se transformer en actifs réalisables ou disponibles et ne donnent lieu à aucune dépréciation.

Les stocks de matières consommables et matières de base sont réputés consommés dès leur mise à disposition de l'utilisateur final ou de leur entrée dans le réacteur ou dans un cycle impliquant leur irradiation.

La valeur des stocks de matières consommables est, à la clôture de l'exercice, appréciée sur la base de leur valeur d'usage ou d'utilité des matières.

f) Dépréciations clients

Les dépréciations sont évaluées au cas par cas en fonction de l'estimation du risque encouru à la clôture de l'exercice.

g) Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées au bilan à leur valeur d'acquisition.

Par ailleurs, à la date de clôture, un calcul de plus ou moins value latente est effectué pour les OPCVM sur la base de la dernière valeur liquidative connue des parts et pour les obligations sur la base du dernier cours de décembre.

Une provision est comptabilisée pour les moins values latentes constatées à la clôture de l'exercice.

h) Subvention budgétaire reçue de l'État

La subvention budgétaire notifiée par l'État est comptabilisée successivement en « Subventions d'équipement », en « Fonds de dotation » et en « Recette budgétaire d'exploitation » en fonction de la nature de la dépense qu'elle finance.

Au plan comptable, compte tenu du caractère patrimonial de l'activité de l'Etablissement, ces ressources sont affectées en priorité au financement des besoins permanents et le solde au financement des charges nettes d'exploitation de l'exercice.

Le montant inscrit en « Subventions d'équipement » correspond à la valeur résiduelle des immobilisations incorporelles et corporelles, hors opérations hors budget visant les avances et acomptes versés sur commandes d'immobilisations.

Le montant inscrit au « Fonds de dotation » représente essentiellement le financement des immobilisations financières et des stocks.

Le montant inscrit en « Recette budgétaire d'exploitation » représente la quote-part des ressources reçues de l'État affectée aux charges nettes d'exploitation de l'exercice.

i) Subventions d'équipement reçues de l'État et des tiers

Elles sont créditées au compte de résultat en fonction de la durée de vie ou d'utilisation estimée des immobilisations qu'elles ont permis de financer.

j) Provisions pour risques et charges

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation à l'égard d'un tiers à la date de clôture, cette obligation pouvant être légale, contractuelle ou implicite et que cette obligation doit faire l'objet d'une sortie probable de ressources au bénéfice du tiers, que le CEA est en mesure d'estimer avec une fiabilité suffisante.

Les passifs éventuels, correspondant à une obligation qui n'est ni probable, ni certaine à la date de clôture ne sont pas provisionnés. Une information est donnée dans l'Annexe s'ils sont significatifs.

1) Engagements liés au personnel

Compte tenu des modalités de financement de l'Etablissement, les engagements du CEA vis-à-vis de son personnel, au titre des

comptes épargne temps, des indemnités de départ à la retraite et des autres engagements postérieurs à l'emploi, ne sont pas provisionnés mais sont inscrits en engagements hors bilan, à l'exception de ceux effectivement facturés aux clients, qui font l'objet d'une provision pour charges.

2) Engagements de fin de cycle

Démantèlement des installations nucléaires

• Les provisions liées au démantèlement des installations nucléaires correspondent au coût total de l'opération dans le cas où le CEA a la qualité d'exploitant nucléaire de l'installation, ou à la quote-part qui lui est imputable du fait de sa participation passée à un programme ou à l'exploitation conjointe d'une installation lorsque le CEA n'a pas la qualité d'exploitant nucléaire. Ces provisions sont constituées, compte tenu du caractère immédiat de la dégradation, dès la mise en service actif de l'installation.

La contrepartie des provisions est portée à l'actif du bilan en immobilisations dans un compte « Actifs de démantèlement » qui comporte plusieurs rubriques en fonction des financements attendus :

- la part des coûts financée par le fonds civil est incorporée dans le coût de revient de l'immobilisation et inscrite au bilan au poste « Actif de démantèlement – Quote-part propre » qui fait l'objet d'un amortissement selon les plans d'amortissement prévus des installations inscrites dans le périmètre de financement du fonds civil ;
- les financements attendus de tiers font l'objet d'une inscription dans un compte « Actif de démantèlement à financer par les tiers ». Cet actif fait l'objet d'un amortissement sur les exercices de réalisation du démantèlement de l'installation concernée en contrepartie du produit facturé au tiers pour matérialiser la créance du CEA vis-à-vis de ce tiers, en application des dispositions contractuelles convenues ;
- les financements futurs attendus de l'État, soit dans le cadre du fonds défense, soit dans le cadre de ses subventions budgétaires annuelles, font l'objet d'une inscription dans un compte « Actif de démantèlement à financer par l'État ». Cet actif fait l'objet d'un amortissement à chaque exercice sur la base des dépenses effectivement réalisées et financées par les subventions reçues ou à recevoir de l'État sur cet exercice. Ce financement couvre les coûts de main d'œuvre et de TVA non récupérable des projets des centres civils ainsi que les dépenses sur les projets du fonds défense y compris ceux du CEA/DAM incorporés au fonds défense fin 2008.

• Dans un courrier, en date du 1^{er} décembre 2008, la DGEC, autorité administrative contrôlant la couverture des exploitants nucléaires, a confirmé l'éligibilité de cet actif comme actif de couverture au sens de l'article 20 de la loi du 28 juin 2006 durant la période transitoire accordée par la loi.

• De même, le CEA a retenu comme hypothèse que la liquidité de cet actif sera compatible avec ses besoins de trésorerie.

L'évaluation du coût de démantèlement des installations repose sur une méthodologie permettant de disposer à tout moment de la meilleure estimation des coûts et délais des opérations :

- en phase amont, dès la mise en service, une modélisation technico-économique appliquée aux différents types d'installations à démanteler, qui s'appuie sur un inventaire des équipements et de leur situation radiologique prévisionnelle et sur des modèles mettant en œuvre des scénarios et des ratios de coûts élémentaires.

Compte tenu de la diversité des installations à démanteler et, en conséquence des schémas très variables d'une installation à l'autre, les modèles d'évaluation s'appuient sur des scénarios de base appliqués au démantèlement de cellules types, celles-ci correspondent à des fonctions (piscines, bassins, équipements chaudronnés et tuyauterie, caniveaux...) auxquelles

les sont associés des niveaux d'irradiation et de contamination, ainsi que des possibilités d'accès et d'intervention (existence de moyens de manutention, de découpe à l'intérieur de la cellule...);

- à partir du lancement du projet de démantèlement, des études successives permettant d'évaluer avec une marge d'incertitude de plus en plus réduite les coûts d'assainissement et de démantèlement ;
- enfin en phase de travaux, des réévaluations régulières des coûts à terminaison basées sur les commandes et contrats en cours.

Les provisions liées au démantèlement des installations nucléaires et à la reprise et au conditionnement des déchets sont constituées sur les bases suivantes :

- inventaire des coûts pour mener le site de l'installation au niveau du déclassement, en règle générale et sauf contrainte particulière, sur la base de la libération inconditionnelle et complète des locaux, c'est-à-dire en visant l'élimination de toute zone à risque radioactif ;
- enclenchement des opérations sans phase d'attente après l'arrêt définitif de « production », avec, en conséquence, des évaluations ne prenant pas en compte de coûts prévisionnels de surveillance ;
- évaluation des dépenses sur la base de coûts prévisionnels qui prennent en compte la main d'œuvre des personnels d'intervention (opérateurs), d'encadrement, de radioprotection, les consommables et les équipements, le traitement des déchets induits y compris le stockage définitif et du linge. L'évaluation tient compte également d'une quote-part de coûts de support technique des unités CEA en charge des opérations de démantèlement.

Enfin, elle prend en compte l'impact financier découlant des analyses de risques conduites par projet. Pour les projets en cours de réalisation, l'analyse résulte d'un recensement des aléas et risques et de l'estimation de leurs conséquences financières et de délai, pondérées par leur probabilité de survenance. Pour les autres projets à réaliser à moyen et long terme, cette analyse est basée sur le retour d'expérience des projets en cours de réalisation, en fonction du type d'installations (réacteurs, laboratoires, ...) et des postes de dépenses (gestion du projet et travaux, exploitation, déchets) ;

- incorporation de la TVA, calculée sur la base du taux de TVA en vigueur (19,60 % au 31 décembre 2008) et du contre-prorata de déduction.

Gestion à long terme des colis de déchets radioactifs

Les charges futures liées au stockage profond sont évaluées à chaque clôture d'exercice sur la base des quantités produites de déchets de haute et moyenne activité (HAVL et MAVL) relevant de la loi du 28 juin 2006 et l'hypothèse de mise en œuvre d'un stockage géologique profond. Sous l'égide de la DGEMP, un groupe de travail avait été constitué en 2004 avec des représentants de l'Andra, d'EDF, d'Areva et du CEA et a rendu ses conclusions au deuxième semestre 2005. Le CEA a effectué une déclinaison raisonnable des éléments issus des travaux du groupe de travail et a retenu pour le calcul des coûts unitaires par catégorie de déchets un devis total du centre de stockage profond de 14 Md€ CE 2003.

Les provisions intègrent également la quote-part des coûts de surveillance du Centre de Stockage de la Manche et du Centre de Stockage de l'Aube qui ont reçu ou reçoivent les déchets de faible activité à vie courte, ainsi que les dépenses liées à l'évacuation et au stockage prévu en sub-surface de déchets de faible activité à vie longue dont le CEA est propriétaire (graphites et radifères). Les coûts de surveillance inscrits au poste « Actifs de démantèlement » font l'objet d'un amortissement au prorata de la durée d'exploitation des centres de stockage.

Hypothèses de calcul

Les provisions pour opérations de fin de cycle sont constituées sur des bases actualisées en appliquant aux flux de trésorerie prévisionnels positionnés par échéance un taux d'inflation et un taux d'actualisation qui sont appréciés à partir des principes suivants :

- le taux d'inflation correspond à l'objectif long terme de la Banque centrale européenne,
- le taux d'actualisation est construit, de manière homogène avec la méthodologie de construction du taux plafond du décret d'application de la loi du 28 juin 2006, par sommation des deux composantes suivantes :
 - moyenne mobile sur quatre ans des TEC à 30 ans,
 - moyenne des moyennes mobiles à quatre ans des marges AA, A et BBB, limitée à 100 bp.

Sur cette base, le CEA a retenu un taux d'inflation de 2 % et un taux d'actualisation de 5 % au 31 décembre 2008, identiques à ceux de l'exercice 2007.

L'application de cette méthode pour le calcul du taux d'actualisation conduit à un taux de 5,21 %, arrondi à 5 %, à comparer au taux plafond de 5,25 %.

L'impact de cette option sur le niveau des provisions pour opérations de fin de cycle est de 60 %.

Les effets de la désactualisation, dus au passage du temps, sont comptabilisés chaque année au bilan en augmentation des provisions pour opérations de fin de cycle avec pour contrepartie le poste « charges financières », la partie relative aux financements à recevoir de tiers et de l'État étant comptabilisée en augmentation des actifs de démantèlement avec pour contrepartie le poste « produits financiers ».

Les changements d'hypothèses concernent les changements de devis, de taux d'actualisation et d'échéanciers.

Au plan comptable, ces changements sont traités de manière prospective :

- l'actif de démantèlement quote-part propre est corrigé du même montant que la provision et est amorti sur la durée résiduelle des installations,
- si l'installation n'est plus en exploitation, l'impact est pris en résultat sur l'année du changement pour la part non prise en charge par des tiers, dont la créance est dans ce cas réévaluée.

L'impact des changements de devis est porté en résultat d'exploitation pour la quote-part non prise en charge par des tiers. L'impact des changements de taux d'actualisation et d'échéancier est porté en résultat financier.

L'évaluation des coûts de fin de cycle comporte des incertitudes liées à l'évolution future des technologies de traitement, d'assainissement des déchets et installations, mais également des contraintes de sûreté, de sécurité et de respect de l'environnement. Cependant, les évaluations retenues constituent la meilleure vision du CEA à la date d'arrêt des comptes de l'exercice.

k) Dettes fiscales et sociales

Les engagements du CEA vis-à-vis de son personnel au titre des congés payés échus et non pris, ainsi que des congés payés acquis mais non échus, sont comptabilisés depuis l'exercice 2006.

En revanche, les droits à congés inscrits par le personnel sur un compte épargne temps (CET) figurent dans l'Annexe des comptes annuels où ils sont portés en engagements hors bilan, en considération des échéances de règlement de ces coûts financés.

l) Engagements liés aux coûts fin de cycle

Les coûts de démantèlement des systèmes d'armes et moyens mis à la disposition des Armées ne sont pas présentés en engagements hors bilan, car pris en charge par celles-ci, ni ceux des matières correspondantes qui sont considérées comme nécessaires à l'activité du CEA.

B – Commentaires sur les comptes (en millions d'euros)

Note 3 – Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation représentent les études, travaux et prestations facturés par le CEA aux tiers dans le cadre de la réalisation de ses programmes ou prestations de service.

Note 4 – Recette budgétaire d'exploitation

Ce poste correspond au solde de la subvention de l'État au titre de l'exercice et affectée au financement des charges d'exploitation de l'exercice.

Note 5 – Consommations de l'exercice

Les consommations de l'exercice se décomposent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	2008	2007
Consommations sur achats stockés	2	- 90
Achats de sous-traitance	665	510
Achats non stockés de matières et fournitures	277	186
Services extérieurs :		
Entretien et réparation	213	206
Sous-traitance générale	210	236
Déplacements – Missions	55	53
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	44	42
Personnel intérimaire et détaché	51	54
Transports des biens et du personnel	23	25
Stages	16	17
Documentation générale et technique	10	10
Télécommunications – Frais postaux	10	11
Locations	28	23
Autres charges	56	55
	1 660	1 338

Note 6 – Impôts, taxes et versements assimilés

Le montant des impôts, taxes et versements assimilés s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2008	2007
TVA non récupérable sur biens et services	114	111
Taxes sur les salaires	55	39
Taxe sur les installations nucléaires de base	22	30
Autres impôts et taxes	- 11	7
	180	187

Note 7 – Charges de personnel

Les charges de personnel se répartissent ainsi :

(en millions d'euros)	2008	2007
Traitements et salaires	836	808
Charges sociales	305	296
Autres charges de personnel	65	63
	1 206	1 167

Note 8 – Dotations et reprises sur amortissements et provisions

Les dotations et reprises sur amortissements et provisions s'analysent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	2008	2007
Amortissements		
- Dotations	- 690	- 551
- Reprises	-	5
Provisions pour dépréciation des éléments d'actif		
- Dotations	- 4	- 2
- Reprises	6	-
Provisions pour risques et charges		
- Dotations	- 143	- 253
- Reprises	703	643
	- 128	- 158

La dotation aux amortissements concerne les immobilisations incorporelles et corporelles (325 M€ en 2008) et les actifs de démantèlement (365 M€ en 2008). L'impact de cette dernière dotation se trouve neutralisé par la reprise de provisions pour risques et charges (703 M€ en 2008) liée principalement au démantèlement des installations nucléaires et au traitement des déchets et combustibles sans emploi (677 M€) dont 555 M€ de reprise au titre des travaux réalisés sur l'exercice 2008 et 122 M€ de reprise au titre des transferts de responsabilités convenus sur l'exercice avec EDF et CIS BIO International sur le réacteur EL4 et l'INB 29, et des variations de devis et aléas.

Note 9 – Reprises sur subventions d'équipement et contributions reçues des tiers

Ce poste correspond au prélèvement opéré sur les postes « Subventions d'équipement reçues de l'État » et « Subventions d'équipement reçues des tiers » en fonction de la durée de vie ou d'utilisation des immobilisations financées.

Les reprises de l'exercice 2008 (320 M€) financent la dotation aux amortissements constatée au titre de l'exercice sur les immobilisations incorporelles et corporelles (325 M€) après prise en compte d'une reprise de provisions pour dépréciation sur immobilisations de 5 M€.

Note 10 – Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun

Ce poste représente principalement la participation du CEA (80 %) dans le coût d'exploitation du réacteur Phénix exploité en association avec EDF (20 %).

Note 11 – Résultat financier

Le résultat financier s'établit à - 142 M€ en 2008, contre 399 M€ en 2007, et s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2008	2007
Dividendes	193	237
Produits des placements et intérêts sur créances	164	246
Revalorisation du poste « Actifs de démantèlement tiers »	236	179
Reprises de provisions	17	412
Autres produits financiers	3	2
Reprise sur fonds de dotation	67	-
Produits financiers	680	1 076
Intérêts sur emprunts et dettes	41	28
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	64	3
Dotations aux provisions	714	453
Autres charges financières	3	193
Charges financières	822	677

Le poste « Dotations aux provisions » enregistre principalement en 2008, pour 534 M€ l'impact de la charge de désactualisation des provisions pour opérations de fin de cycle calculées sur des bases actualisées, pour 67 M€ la provision pour dépréciation de l'avance faite à FT1CI pour l'acquisition des titres STM, ainsi que la dépréciation constatée sur les valeurs mobilières de placement au titre des moins values latentes relevées à la clôture de l'exercice soit 108 M€.

Le poste « Intérêts sur emprunts et dettes » enregistre essentiellement la charge liée à la revalorisation de la dette CEA vis-à-vis d'Areva NC au titre de l'échange d'obligations intervenu en 2004 sur les sites de la Hague et Cadarache.

Le poste « Autres charges financières » enregistre pour l'essentiel l'impact financier résultant de la variation des échéanciers des provisions pour opérations de fin de cycle.

Au niveau des produits financiers, la revalorisation du poste « Actifs de démantèlement tiers » est liée à la charge de désactualisation des provisions pour opérations de fin de cycle pour la quote-part à financer par les tiers (236 M€ pour 2008).

La reprise sur provision (17 M€ pour 2008) concerne l'impact des changements d'échéanciers sur les provisions pour opérations de fin de cycle. La baisse relevée par rapport à 2007 est principalement consécutive au changement de méthode du provisionnement du stockage profond intervenu sur cet exercice.

La reprise sur fonds de dotation est consécutive à la dépréciation constatée sur l'avance faite à FT1CI.

Note 12 – Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel s'établit à 15 M€ en 2008 qui s'analyse comme suit :

(en millions d'euros)	2008	2007
Reprises sur subventions d'équipement reçues de l'État	46	22
Produits des cessions d'éléments d'actif	1	4
Reprise sur provisions	13	11
Autres produits exceptionnels	4	8
Produits exceptionnels	64	45
Opérations de gestion	3	6
Dotations aux amortissements et aux provisions	-	-
Sorties d'immobilisations	46	22
Autres charges exceptionnelles	-	1
Charges exceptionnelles	49	29

Le poste « Reprises sur subventions d'équipement reçues de l'État » (46 M€) correspond à la valeur nette comptable des immobilisations sorties de l'actif au cours de l'exercice.

Note 13 – Immobilisations incorporelles et corporelles

Les flux d'immobilisations incorporelles et corporelles ainsi que les amortissements et provisions correspondant s'établissent ainsi :

Valeurs brutes (en millions d'euros)	Solde au 31.12.2007	Acquisitions et productions 2008	Sorties 2008	Autres opérations 2008 ⁽¹⁾	Solde au 31.12.2008
Incorporelles	171	2	3	7	177
Terrains	141	1	1	6	147
Constructions	1 634	10	8	68	1 704
Installations spécifiques et autres immobilisations corporelles	5 067	39	107	194	5 193
Immobilisations en cours et avances	2 053	645	52	- 275	2 371
Total	9 066	697	171	0	9 592

Amortissements/Provisions (en millions d'euros)	Solde au 31.12.2007	Dotations amort. et provisions 2008	Reprises sur provisions et sorties 2008	Autres opérations 2008	Solde au 31.12.2008
Incorporelles	137	10	2	-	145
Terrains	61	4	-	-	65
Constructions	1 160	70	8	2	1 224
Installations spécifiques et autres immobilisations corporelles	3 721	241	95	- 2	3 865
Total	5 079	325	105	0	5 299

Note 14 – Actifs de démantèlement

Ce poste reprend les actifs inscrits en contrepartie des provisions constituées au titre du démantèlement des installations nucléaires, de la reprise et du conditionnement des déchets.

D'un montant net de 4 015 M€ au 31/12/2008, il représente :

- les coûts à charge du fonds civil, restant à amortir sur la durée de vie résiduelle des installations en cours d'exploitation, soit 57 M€
- les financements futurs attendus des tiers au titre de leur participation aux coûts d'assainissement des installations, soit..... 10 M€
- les financements futurs attendus de l'État au titre de ses engagements dans le fonds défense sur les programmes Ardemu, UP1 et les autres installations concernant les centres de la Direction des applications militaires, ainsi que ceux au titre des coûts de main d'œuvre et de charge de TVA non récupérable sur les engagements des centres civils non financés par le fonds civil, soit..... 3 948 M€

Il s'analyse de la manière suivante :

(en millions d'euros)	TOTAL	À charge du fonds civil	Actif DMT ⁽¹⁾ tiers	Actif DMT ⁽¹⁾ État Fonds défense	Autres
Montant au 31/12/2007	3 976	62	136	1 078	2 700
Revalorisation aux conditions économiques 2008 et désactualisation	233	-	8	64	161
Dotations/réalisations 2008	- 233	- 5	- 3	- 146	- 79
Support sur programmes DAM intégrés au fonds défense	151	-	-	-	151
Echange de responsabilités EDF/CEA sur les réacteurs Phénix et EL4	- 134	-	- 131	-	- 3
Participation État au GIP Sources	4	-	-	-	4
Variation des devis et aléas	17	-	-	-	17
Variation des échéanciers	1	-	-	-	1
Extension du périmètre du fonds défense	-	-	-	2 343	- 2 343
Montant au 31.12.2008	4 015	57	10	3 339	609

(1) Démantèlement.

Note 15 – Immobilisations financières

Ce poste se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Titres de participation	1 201	1 201
Créances rattachées à des participations	271	12
Prêts	336	337
Autres immobilisations financières	1	1
	1 809	1 551

Les titres de participation comprennent principalement la participation du CEA dans le capital d'Areva, société holding qui détient les participations du CEA, soit 1 172 M€, celle détenue dans le capital de CEA Valorisation, soit 27 M€, ainsi que celles détenues dans la société d'économie mixte locale MINATEC pour 1 M€, et la société d'économie mixte locale « Route des Lasers » pour 1 M€. La dépréciation sur les titres CEA Valorisation (5 M€) a fait l'objet d'une reprise sur l'exercice 2008.

Les créances rattachées à des participations et à des GIE s'élèvent à 271 M€ à fin 2008, contre 12 M€ à fin 2007, soit une augmentation de 259 M€. Cette variation résulte principalement de l'avance en compte courant d'un montant de 260 M€ faite à FT1CI pour l'acquisition des titres STMicroelectronics qui a fait l'objet d'une provision pour dépréciation de 67 M€.

Le poste « Prêts » correspond principalement au prêt fait à EDF pour 319 M€ qui fait l'objet d'une dépréciation à 100 %.

Note 16 - Stocks et en-cours

Ce poste se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Matières premières et autres approvisionnements	3 375	3 313
Travaux en cours et en-cours de production	284	97
Produits intermédiaires et finis	1 461	1 525
	5 120	4 935

Note 17 - État des échéances des créances

A la clôture de l'exercice, la situation est la suivante :

(en millions d'euros)	Échéance - 1 an	Échéance + 1 an
Créances de l'actif immobilisé	281	326
Créances de l'actif circulant	992	954
Comptes de régularisation	15	-

Note 18 – Créances diverses

Le poste « Créances diverses » représente un montant net de 1 080 M€ à fin 2008 contre 1 000 M€ à fin 2007, soit une augmentation de 80 M€. Cette augmentation s'explique principalement par :

- les financements à recevoir de l'État au titre de ses engagements sur le fonds défense (203 M€) ;
- aux crédits de paiement à recevoir de l'État (- 265 M€) ;
- aux subventions des tiers à recevoir (39 M€) ;
- aux factures en attente de réception (57 M€).

Note 19 – Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Ce poste reprend la position de l'ensemble des banques et moyens de placement qui représente une valeur brute de 1 704 M€ au 31 décembre 2008. Les banques présentant un solde créditeur sont inscrites au poste « Dettes financières ».

Ce poste comporte les éléments suivants :

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
Trésorerie et placements affectés aux activités courantes	320	131
Trésorerie et placements dédiés à la couverture des opérations de fin de cycle	1 384	1 836
Total	1 704	1 967

La répartition du portefeuille dédié à la couverture des opérations de fin de cycle est la suivante :

(en millions d'euros)	31.12.2008	31.12.2007
En valeur de marché :		
FCP actions	447	572
FCP obligataires et monétaires	937	1 264
Total	1 384	1 836
Par origine géographique :		
Zone euro	1 216	1 613
Monde	144	171
Autres	24	52
Total	1 384	1 836

Objectif du portefeuille dédié

En sa qualité d'exploitant d'installations nucléaires, le CEA a l'obligation juridique de procéder, lors de l'arrêt définitif de tout ou partie de ses installations, à leur mise en sécurité et à leur démantèlement. Lorsqu'il n'a pas la qualité d'exploitant nucléaire, le CEA doit de la même manière participer, à concurrence de sa quote-part d'utilisation de l'installation concernée ou de son niveau de participation dans un programme impliquant l'exploitation d'installations nucléaires, au financement des mêmes opérations.

De même, le CEA doit également trier et conditionner selon les normes en vigueur, les différents déchets et rebuts issus de ses activités de recherche passées et du démantèlement de ses installations en vue du stockage définitif de ces déchets ultimes.

Pour faire face à ses engagements, le CEA a plusieurs sources de financement :

- fonds civil : engagements des centres civils, hors coûts de main d'œuvre et hors TVA
- fonds défense : engagements au titre des programmes UP1 à Marcoule, Ardeamu à Pierrelatte et des centres de la DAM
- État : pour les autres engagements (coûts de main d'œuvre et TVA non déductible des engagements des centres civils).

Une partie de la trésorerie du CEA est affectée aux fonds de démantèlement civil et défense et dédiée aux dépenses futures de démantèlement des installations et de gestion des déchets et combustibles usés.

Composé à partir de l'échéancier des dépenses, qui s'étale pour une grande part sur une période allant jusqu'à 2040 et au-delà, ce portefeuille est géré dans une optique long terme en cohérence avec la chronique de décaissement des passifs.

Ce portefeuille est investi en produits de taux et d'actions et en produits monétaires via des fonds communs de placement (FCP) dont la gestion est externalisée. Il est constitué de 53 % de FCP de taux, de 32 % de FCP d'actions et de 15 % de FCP monétaires.

La composition de ce portefeuille et son évolution dans le temps s'inscrivent dans le cadre d'études d'allocation stratégique cible d'actifs présentées aux Comités de suivi des fonds civil et défense.

Le CEA s'appuie sur un conseil externe pour superviser la cohérence d'ensemble et contrôler les performances de la gestion dédiée sur le long terme. La performance globale de ce portefeuille est appréciée par rapport à un indice stratégique réparti entre le MSCI actions zone Euro pour sa composante actions et le Lehman Brothers Euro agrégate pour sa composante taux.

FCP de taux

• Composition des FCP de taux

Les FCP de taux des portefeuilles des fonds civil et défense sont composés à 100 % de produits de taux en euros (dont 18 % en obligations indexées inflation et 5 % de crédit haut rendement).

• Appréciation du risque

La détention d'actions est exclue. La sensibilité aux taux d'intérêt de chacun des FCP est impérativement comprise entre deux bornes, 0 au minimum, et 8 au maximum. Cette moyenne est de 3,84 pour les portefeuilles des fonds civil et défense. Le rating des titres sélectionnés fait l'objet d'au moins une notation de la part d'un des organismes Moody's ou Standard & Poor's conforme à la grille ci-dessous :

Groupe CEA	Moody's	S & P
Court terme	P1	A1
Long terme	A3	A-
Long terme (haut rendement)	Caa	CCC

• Produits dérivés

Les instruments dérivés n'ont vocation qu'à couvrir les positions existantes. La somme des engagements nominaux ne peut excéder l'actif net du FCP.

• Valorisation des FCP

La valeur d'inventaire des FCP de taux est déterminée en valorisant les titres détenus par chaque fonds à leur valeur de marché du dernier jour de l'exercice.

FCP d'actions

• Composition des FCP d'actions

Une partie des actifs permettant de couvrir les dépenses futures d'assainissement et de démantèlement a été investie avec

une optique long terme, soit dans des FCP ouverts, soit dans des FCP actions dédiés au CEA. Ces FCP sont investis à 100 %, les liquidités dues aux opérations sur titres n'étant que temporaires. Aucune ligne ne dépasse 5 % de l'actif total des FCP dédiés actions.

• Appréciation du risque

En ce qui concerne les fonds civil et défense, les FCP actions principaux couvrent les zones géographiques du MSCI EMU et du MSCI WORLD. A titre de diversification, certains FCP sont investis sur les zones du MSCI Japon, MSCI émergents Markets et MSCI EMU Small Caps. Les tracking errors des fonds oscillent dans une fourchette de 2 à 5 %.

• Produits dérivés

Les instruments dérivés n'ont vocation qu'à couvrir les positions existantes. La somme des engagements nominaux ne peut excéder l'actif net du FCP.

• Valorisation des FCP

La valeur d'inventaire de ces FCP est égale à leur valeur liquidative, déterminée en valorisant les titres détenus par chaque fonds à leur valeur de marché du dernier jour de l'exercice.

Le tableau suivant montre la répartition sectorielle des portefeuilles des FCP actions :

Secteurs	%
Energie	10
Produits de base	7
Industrie	13
Consommation cyclique	7
Consommation non cyclique	9
Santé	7
Finance	22
Technologie de l'information	7
Télécom	9
Utilities	9
Total	100

Note 20 – Fonds de dotation

L'évolution du « Fonds de dotation » s'établit de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Montant au 31.12.2007	Dotation 2008	Reprise 2008	Montant au 31.12.2008
Fonds de dotation reçu de l'État	6 187	451	- 67	6 571
Subventions d'équipement reçues de l'État	3 633	574	- 346	3 861

Note 21 – Solde cumulé des exercices

Le solde cumulé des exercices, après imputation du solde de l'exercice 2008 (- 327 M€), ressort à - 3 904 M€. Il s'analyse de la manière suivante :

– Budget général	- 78
– Fonds civil	- 3 617
– Fonds défense	- 217
– PMG8	8
TOTAL	- 3 904

La variation entre 2007 et 2008 s'analyse de la façon suivante :

(en millions d'euros)	Total	Budget général	Fonds civil	Fonds défense	PMG8	Budgets annexes	Agence ITER France
Situation au 31.12.2007	- 3 577	- 108	- 3 359	- 130	9	1	10
Solde de l'exercice 2008	- 327	30	- 258	- 87	- 2	-	- 10
Situation au 31.12.2008	- 3 904	- 78	- 3 617	- 217	7	1	-

Ce solde déficitaire résulte pour l'essentiel de la gestion des fonds civil et défense dont la mise en place s'est traduite par un déséquilibre financier initial. Ce déséquilibre provient notamment de l'écart entre la valeur comptable de la participation Areva, inscrite dans la comptabilité du CEA pour sa valeur historique d'acquisition et sa valeur actuelle estimée. Il a vocation à se résorber en particulier à l'occasion de la cession des titres Areva affectés aux fonds civil et défense.

Le solde du budget général (- 78 M€) est affecté par la prise en compte de la provision congés payés d'un montant de 109 M€, dont le financement est assuré par la subvention de l'exercice 2009.

Cette situation n'est pas de nature à remettre en cause la continuité d'exploitation de l'Etablissement.

Note 22 – Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges ont évolué de la manière suivante au cours de l'exercice :

(en millions d'euros)	Montant au 31.12.2007	Dotations 2008	Reprises 2008 ⁽²⁾	Montant au 31.12.2008
Provision pour démantèlement et traitement des déchets et combustibles sans emploi	8 968	1 059 ⁽¹⁾	918 ⁽¹⁾	9 109
Provision pour démantèlement affectée au financement d'installations	32	-	1	31
Provision pour litiges	25	10	16	19
Provision pour risque financier	60	-	-	60
Provision pour traitement des déchets courants	27	10	10	27
Provision pour retraites	52	2	2	52
Provision pour médailles du travail	3	1	-	4
Provision pour destruction des sources	2	-	-	2
Autres provisions	6	-	6	-
	9 175	1 082	953	9 304

(1) Opérations avec le poste « Actifs de démantèlement » : dotation : 400 M€ ; reprise : 230 M€.

(2) Dont reprise de provisions non utilisées : exploitation = 6 M€, exceptionnelle = 7 M€.

Parmi les provisions pour risques et charges, les provisions liées au démantèlement, traitement des déchets et combustibles sans emploi représentent à fin 2008 un montant de 9 109 M€, soit 98 % du montant total de ces provisions. Elles s'analysent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	Total	Fonds civil	Fonds défense	État / Tiers / CEA
Situation au 01.01.2008	8 968	3 712	2 530	2 726
Impact de l'inflation et de la désactualisation	534	222	150	162
Réalisations 2008	- 555	- 185	- 290	- 80
Extourne provisions liées au réacteur EL4 et à l'INB 29	- 123	- 120	-	- 3
Participation État au GIP Sources	4	4	-	-
Dotation 2008 au titre des déchets et combustibles produits	7	7	-	-
Support sur programmes DAM intégrés au fonds défense	152	-	-	152
Variation des devis et aléas	129	112	-	17
Variation des échéanciers	- 7	- 8	-	1
Extension périmètre du fonds défense	-	-	2 342	- 2 342
Situation au 31.12.2008	9 109	3 744 ⁽¹⁾	4 732	633 ⁽²⁾

Aux 31 décembre 2008 et 2007, les provisions pour démantèlement des installations et traitement des déchets et combustibles sans emploi entrant dans le champ d'application du décret du 23 février 2007 relatif à la sécurisation du financement des charges nucléaires se répartissent comme suit en valeurs actualisée et non actualisée :

(en millions d'euros)	31.12.2008		31.12.2007	
	Valeur non actualisée	Valeur actualisée	Valeur non actualisée	Valeur actualisée
Démantèlement des installations nucléaires ⁽³⁾	9 124	6 548	8 945	6 389
Gestion des combustibles usés ⁽³⁾	501	324	464	298
Reprise et conditionnement des déchets anciens ⁽³⁾	521	443	504	425
Gestion à long terme des colis de déchets radioactifs	3 041	1 065	2 838	973
Total provisions entrant dans le champ d'application du décret	13 187	8 380	12 751	8 085
Provisions hors champ d'application du décret ⁽⁴⁾	569	462	525	418
TVA non déductible	421	267	768	465
Total provisions	14 177	9 109	14 044	8 968

Au 31 décembre 2008, l'utilisation d'un taux d'actualisation supérieur ou inférieur de 0,5 % au taux utilisé aurait eu pour effet de modifier la valeur des provisions pour opérations de fin de cycle entrant dans le champ d'application du décret respectivement de - 449 M€ ou + 507 M€.

Le détail au 31 décembre 2008 des provisions pour opérations de fin de cycle par installation, en valeurs actualisée et non actualisée est le suivant :

Domaine/Installation (en millions d'euros)	Valeur actualisée				Valeur non actualisée			
	TOTAL	Fonds civil	Fonds défense	État / Tiers / CEA	TOTAL	Fonds civil	Fonds défense	État / Tiers / CEA
Installations civiles								
- Démantèlement	2 871	2 558	-	313	3 794	3 382	-	412
- Assainissement	1 088	1 043	-	45	2 369	2 315	-	54
- Installations/procédés	93	85	-	8	105	96	-	9
- Environnement	58	58	-	-	69	69	-	-
Sous-total	4 110	3 744	-	366	6 337	5 862	-	475
Autres installations								
- Activités défense	4 732	-	4 732	-	7 418	-	7 418	-
Sous-total	4 732	-	4 732	-	7 418	-	7 418	-
TVA	267	-	-	267	422	-	-	422
TOTAL	9 109	3 744	4 732	633	14 177	5 862	7 418	897

Note 23 – État des échéances des dettes

À la clôture de l'exercice, la situation est la suivante :

(en millions d'euros)	Échéance - 1 an	Échéance + 1 an
Dettes financières	138	1
Dettes envers les tiers	1 423	607
Comptes de régularisation	55	-

(1) Dont État : 4 M€.

(2) Dont CEA : 18 M€.

(3) Hors gestion à long terme des colis de déchets radioactifs.

(4) Principalement les installations classées ICPE.

Note 24 – Capacité d'autofinancement

(en millions d'euros)	
Excédent brut d'exploitation	- 385
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun	- 6
Charges financières décaissables	- 106
Produits financiers encaissables	360
Charges exceptionnelles décaissables	- 3
Produits exceptionnels encaissables	4
Recette budgétaire d'exploitation	- 1 846
Total	- 1 982

Note 25 – Engagements hors bilan au 31/12/2008

Engagements reçus (en millions d'euros)	
Cautions reçues des banques pour couverture des retenues de garantie réglées aux fournisseurs	84
Cautions bancaires diverses	2
Engagements donnés (en millions d'euros)	
Avantages au personnel	826
Charges de retraite :	
Indemnités de départ à la retraite	188
Régime de retraite anticipée	486
Régime frais de santé des retraités	76
Congés préparation retraite	27
Comptes épargne temps	49
Prêts logement du personnel (garantie du capital restant dû)	5
Couverture de change	31
Autres engagements	7

Les engagements au titre des avantages au personnel sont évalués sur des bases actualisées au taux de 5,5 % au 31 décembre 2008, dont 2,0 % au titre de l'inflation.

Le taux d'actualisation des passifs sociaux est fixé à partir des conditions de marché de fin décembre sur la base :

- de la publication par Reuters des taux des obligations de première catégorie (Rating AA) de la zone Euro ;
- ajusté de la durée des passifs sociaux du Groupe.

Le taux résultant est arrondi par pas de 25 bp en tenant compte de la tendance d'évolution des taux :

- pour la zone Euro, le taux résultant s'élève à 5,5 % ;
- le taux de référence est donc 5,5 % à comparer à 5,0 % au titre de l'exercice 2007.

Par rapport à 2007, ces engagements sont en hausse de 8 M€ (826 M€ à fin 2008 à comparer à 818 M€ à fin 2007).

Cette hausse s'analyse de la manière suivante :

- impact du changement de taux d'actualisation - 29 M€
- variation de l'engagement vis-à-vis de Areva NC - 12 M€
- augmentation de l'engagement au titre de l'acquisition des droits, des changements d'hypothèses de calcul et autres mouvements 49 M€

Protocole d'accord entre la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) et le Commissariat à l'Energie Atomique (CEA)

Un accord de principe a été conclu le 28 décembre 2001 entre la CDC et le CEA aux termes duquel les parties sont convenues notamment qu'en cas d'admission d'Areva aux négociations sur un marché réglementé par cession de titres Areva détenus par le CEA, le CEA s'engage à ce que la CDC puisse, si elle le désire, vendre dans l'opération de mise sur le marché un nombre de titres Areva égal à celui mis en vente par le CEA. Le CEA s'est par ailleurs engagé à faire ses meilleurs efforts pour permettre à la CDC de vendre ses titres dans le cas où cette dernière souhaiterait se retirer du capital

d'Areva et dans certaines circonstances spécifiques, en particulier dans les cas où :

- les actions d'Areva ne seraient pas admises aux négociations sur un marché réglementé le 31 décembre 2004 ;
- les actions d'une filiale importante d'Areva (autre que FCI, cédée par Areva le 3 novembre 2005), dont Areva détient plus de la moitié du capital et des droits de vote, viendraient à être admises aux négociations sur un marché réglementé en France ;
- le CEA viendrait à ne plus détenir une participation majoritaire en capital ou en droits de vote dans Areva.

La CDC n'a pas souhaité céder sa participation dans le capital d'Areva et reste à ce jour actionnaire d'Areva à hauteur de 3,59 % du capital.

Protocole du 12 mars 1993 sur Technicatome

Technicatome est détenue à 24,89 % par Areva, à 65,01 % par CEDEC et le solde des actions, soit 10,10 %, est détenu par le groupe EDF.

Ce protocole prévoit en particulier que si le CEA vient à détenir moins de 51 % d'Areva, le CEA devra reprendre les actions CEDEC ou Areva TA détenues par Areva (soit 90,14 % du capital social de CEDEC ou 83,56 % du capital social d'Areva TA).

Acquisition d'une participation dans FT1CI, société holding détenant la participation du Groupe CEA dans STMicroelectronics (STM)

Le CEA a consenti à FT1CI une avance en compte courant de 260 M€ dans le but de permettre à FT1CI de racheter à Finmeccanica environ 26 millions de titres STMicroelectronics Holding NV (STH), société holding de STMicroelectronics (STM). Cette avance en compte courant a été capitalisée le 25 mars 2009 dans le cadre d'une augmentation du capital de FT1CI réservée au CEA. La

transaction a été réalisée sur la base d'un prix qui comprend deux parties : un prix de base de 10 euros par action et un complément de prix égal à 40 % de la différence entre le prix de base et la moyenne pondérée sur trois mois du cours de bourse de l'action STM à l'issue du 9^e mois suivant la date de réalisation des conditions suspensives et jusqu'au 12^e mois. Compte tenu de l'état des marchés financiers, aucun complément de prix n'a été versé.

Divers

Dans le cadre de la construction de la Centrale de Creys-Malville, le CEA a consenti à EDF un prêt de 319,2 M€.

Dans le cadre global des relations entre EDF et le CEA, ce prêt a fait l'objet d'une provision pour dépréciation sur l'exercice 2005 afin de tenir compte des perspectives de négociations et d'échanges patrimoniaux.

Note 26 – Informations sur les litiges et passifs éventuels

Sont évoqués ci-après les risques non provisionnés du fait de l'absence d'une obligation certaine et/ou de l'impossibilité d'évaluer de manière fiable le montant de l'obligation. Ils constituent à ce titre des passifs éventuels conformément à la réglementation comptable.

Les risques visent des contentieux sur taxe professionnelle.

Le CEA considère que son activité est hors du champ d'application de la taxe professionnelle, tant pour le volet défense qui est directement lié à la défense nationale, que pour le volet civil axé sur la recherche fondamentale.

Pour les mêmes raisons, et aussi parce que certains de ses terrains d'assiette sont inscrits au tableau général des propriétés de l'État, le CEA considère qu'il n'est pas davantage passible de l'impôt foncier.

A la fin des années 1990, certaines communes ont contesté cette position, en actionnant l'Administration fiscale en responsabilité. Dans le prolongement de ces recours, l'Administration fiscale a émis des rôles d'imposition.

Le CEA a systématiquement introduit des réclamations en vue d'un dégrèvement total des cotisations ainsi mises à sa charge. Les premières décisions jurisprudentielles confortent le bien-fondé de sa position, en particulier sur les centres de la DAM.

Le CEA, à la faveur de son assujettissement à l'impôt sur les sociétés et du dépôt de liasses fiscales à compter de l'exercice 2006, entend à titre subsidiaire se prévaloir du plafonnement en fonction de la valeur ajoutée.

Les risques visent également un stock de déchets tritiés appartenant au CEA et entreposé sur ses centres et auprès de ses fournisseurs. L'évacuation et le stockage de ces déchets comportent une incertitude quant au coût de la filière de stockage définitif de ces déchets qui n'existe pas à ce jour. Néanmoins, la loi n° 2006-739 du 28 juin 2006 de programme relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs, prévoit dans son article 4 qu'une étude de solution d'entreposage des déchets tritiés avant leur stockage dans les centres de l'ANDRA soit réalisée pour fin 2008. De même, l'hypothèse concernant le coût de stockage d'une partie des déchets bitume entreposés à Marcoule (stockage surface à l'ANDRA) n'a pas été confirmée par l'ANDRA. La filière de stockage définitif de cette catégorie de déchets n'est pas définie à ce jour.

Note 27 – Autres informations

Situation au regard de l'impôt sur les bénéfices

Le régime fiscal du CEA au regard de l'impôt sur les sociétés a été clarifié avec la publication de l'Instruction (Instruction 4H-4-08 du 30 mai 2008), commentant l'article 28 de la loi de programme pour la recherche qui exonère les établissements publics de recherche au titre des revenus tirés des activités conduites dans le cadre de missions du service public de la recherche (n° 2006-450 du 18 avril 2006 – Code Général des Impôts article 207-1-9°).

Le nouveau dispositif concernant les exercices clos à compter du 20 avril 2006, le CEA a déposé des liasses fiscales à compter de l'exercice 2006.

En application du principe de sectorisation des activités posé par l'Instruction, ont été rattachés au secteur imposable les revenus des titres de participation du CEA, principalement les dividendes distribués par sa filiale Areva.

L'option pour le régime des sociétés mères plafonné ayant généré un déficit fiscal, a été présentée une demande de remboursement des acomptes d'impôt sur les sociétés précédemment versés.

Politique d'assurance

Pour réduire l'impact financier de certains événements potentiels, le CEA a décidé de transférer une partie de ses risques aux assureurs. L'assurance lui permet de transformer en charge fixe d'exploitation, par le paiement des primes d'assurance, la charge aléatoire de certains sinistres dont le montant compromettrait son budget.

Le CEA a souscrit des programmes d'assurance auprès de diverses compagnies notoirement solvables destinés à couvrir les risques suivants :

- a) les risques qui portent sur les responsabilités qu'il encourt : dommages causés par le CEA ;
- b) les risques qui pèsent sur son patrimoine : dommages causés à ses biens propres ;
- c) les risques qui affectent les personnes participant à son activité : dommages affectant les salariés du CEA.

a) Dommages causés par le CEA

Le CEA est couvert par un programme d'assurance responsabilité civile qui le garantit contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité pouvant lui incomber en vertu du droit applicable, y compris des engagements contractuels souscrits, et résultant d'un acte commis dans l'exercice de ses activités, en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers.

Par ailleurs, afin de satisfaire aux exigences à la Convention de Paris sur la responsabilité civile dans le domaine de l'énergie nucléaire et aux dispositions de la loi n°68-943 du 30 octobre 1968, le CEA a souscrit des polices responsabilité civile exploitant nucléaire, responsabilité civile transport nucléaire, responsabilité civile armes et engins à concurrence des montants de sa responsabilité.

b) Dommages causés aux biens du CEA

Compte tenu des mesures de sécurité importantes et des moyens de prévention développés sur les centres, liés notamment aux exigences de sécurité nucléaire, le CEA a choisi de ne pas recourir systématiquement à l'assurance de ses matériels, bâtiments et installations.

En conservant certains de ses risques ou une partie des risques lorsque le coût de l'assurance est considéré comme trop élevé, le CEA optimise financièrement la gestion de ses programmes d'assurance de dommages aux biens.

La politique d'assurance du CEA distingue les dommages causés à ses biens en exploitation de toute nature (bâtiments, matériels, machines et équipements), de ceux résultant de la construction d'un ouvrage, et ceux résultant des travaux de démantèlement.

1. Dommages causés aux biens en exploitation

Souscrite en 1997, la police patrimoniale couvre l'ensemble des biens meubles et immeubles, y compris les installations nucléaires de base, dont le CEA est soit propriétaire, soit locataire ou simplement utilisateur.

L'ensemble des garanties de ladite police s'exerce à concurrence d'un montant maximum de 120 M€ par sinistre et par année d'assurance, les sous-limites suivantes étant applicables selon les sites concernés, sans cumul possible entre elles :

- 120 M€ par sinistre et par année d'assurance pour les biens situés sur les sites de Cadarache, Cesta, Saclay, Grenoble et Valrhô et pour l'ensemble de ces sites. Une franchise est alors applicable pour un montant de 160 K€ par sinistre ;
- 60 M€ par sinistre et par année d'assurance pour les biens situés sur les autres sites assurés du CEA. Une franchise pour un montant de 125 K€ par sinistre a été retenue.

Sont garantis, aux clauses et conditions du contrat, les dommages matériels résultant d'événements tels que l'incendie, la foudre, l'explosion, les effondrements, les catastrophes naturelles, les dégâts des eaux, les actes de terrorisme, ainsi que, sous certaines conditions, les dommages supplémentaires résultant d'un accident de criticité, d'une contamination ou d'une irradiation.

La police patrimoniale garantit aussi l'ensemble des opérations d'assainissement et de démantèlement réalisées dans le cadre du décret autorisant la création de l'installation et couverte par le référentiel de sûreté de la phase d'exploitation.

Le programme d'assurance du CEA comprend également des polices d'assurance de dommages adaptées spécialement à la couverture des matériels, machines et équipements qu'il détient. Il s'agit notamment des polices bris de machine nucléaire et non nucléaire, flotte automobile, tous risques informatiques et tous risques transports.

2. Dommages matériels causés dans le cadre d'opérations de construction

En tant que maître d'ouvrage, le CEA assure la couverture des risques liés aux opérations de construction d'ouvrage de bâtiment ou de génie civil, que ces travaux relèvent de l'activité nucléaire ou non. Ces garanties donnent au CEA la certitude qu'en cas de sinistre le financement sera trouvé rapidement.

Ainsi, le CEA a décidé de souscrire une assurance tous risques chantier, pour le compte de tous les participants à l'ouvrage, lorsque l'opération de construction dépasse un montant fixé à 2 M€ pour 2008.

Ce type de police garantit les dommages matériels de caractère accidentel affectant les travaux de bâtiment pendant la période de construction jusqu'à sa réception. Elle garantit également en option les dommages causés aux existants dans le cadre de travaux de rénovation par exemple ou lorsqu'il y a des bâtiments avoisinants.

En ce qui concerne la couverture des dommages survenant après la réception de l'ouvrage, le CEA met en place, pour les opérations dépassant 2 M€ en 2008, une assurance dommages

ouvrage ou, s'agissant des ouvrages de génie civil, une police d'assurance décennale.

3. Dommages matériels causés dans le cadre d'opérations de démantèlement

En tant que maître d'ouvrage, le CEA assure la couverture des risques liés aux opérations de démantèlement après décret de mise à l'arrêt définitif (MAD/MED) d'une installation ou changement du référentiel de sûreté.

Ainsi, le CEA a décidé de souscrire en 2007, une assurance tous risques démantèlement, pour le compte de tous les participants à la réalisation des travaux, sans recours de l'assureur contre eux, ce qui permet au CEA de bénéficier, en cas de sinistre, d'un financement rapide et complet.

c) Dommages affectant les salariés du CEA

Le CEA a souscrit au bénéfice de ses salariés des polices d'assurances invalidité et décès à adhésion obligatoire ou facultative. S'agissant du régime de couverture obligatoire, les garanties souscrites ont principalement pour objet le versement d'un capital au bénéficiaire en cas de décès du salarié, le paiement d'une rente d'éducation en faveur des enfants à charge, le paiement d'une rente en cas d'invalidité, versée au salarié en complément de celle de la sécurité sociale. Des prestations d'assistance et des versements complémentaires sont prévus en cas d'accidents corporels survenus en cours de mission en France ou à l'étranger.

Le CEA propose également des polices à adhésion facultative tels l'assurance des prêts, l'assurance décès/invalidité et l'assurance des retraités et celle des expatriés.

Note 28 – Effectifs

Effectifs engagés au 31/12/2008 :

– cadres :	8 671
– non-cadres :	6 911
	15 582

C – Renseignements sur les filiales et participations au 31 décembre 2008

Société (en millions d'euros)	Capital	Réserves ⁽¹⁾ et report à nouveau avant affectation des résultats	Quote-part de capital détenu %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la so- ciété et non remboursés	Cautions et avals consentis par la société	Chiffre d'affaires H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos ⁽²⁾	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Observa- tions provi- sions pour dépréciation des créances
				Brute	Nette						
Filiales françaises (renseignements détaillés)											
AREVA SA 33, rue La Fayette 75442 PARIS Cedex 09	1 346,8	1 125,6	78,96	1 171,5	1 171,5	-	-	174,3	1 036	314,2	-
CO-COURTAGE NUCLEAIRE (389518853) Le Ponant D – 25, rue Leblanc 75015 PARIS	PM	PM	90	-	-	-	-	0,4	0,1	-	-
CEA-VALORISATION (423426899) Le Ponant D – 25, rue Leblanc 75015 PARIS	27,2	- 5,1	100	27,2	27,2	-	-	0,8	11,8	0,2	-
Participations françaises (renseignements détaillés)											
MINATEC Hôtel du Département, 7, rue Fantin/Latour BP 1096 38022 GRENOBLE Cedex 1	6,9	- 2,2	22,21	1,5	1,5	-	-	5,6	- 0,2	-	-
SEML Route des Lasers 20, rue de Suson 33830 BELIN BELIET	9,5	- 0,1	11,6	1,1	1,1	-	-	3,6	0,2	-	-

(1) Y compris les provisions réglementées et subventions d'investissements.

(2) Résultat avant approbation des comptes 2008.

6. Rapport des commissaires aux comptes sur les Comptes Annuels

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision du ministre de l'Économie et des Finances, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008 sur :

- le contrôle des comptes annuels du Commissariat à l'énergie atomique, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Établissement à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- La note 1 « Cadre général – Faits marquants de l'exercice » de l'annexe qui précise les modalités de comptabilisation de la provision pour dépréciation des titres FT1CI en contrepartie d'une reprise du fonds de dotation.
- La note 2j -2 « Provisions pour risques et charges – Engagements de fin de cycle » qui mentionne les incertitudes inhérentes à l'évaluation des coûts de fin de cycle, notamment en ce qui concerne les déchets ultimes. Cette note mentionne également l'hypothèse que le financement des opérations de démantèlement sera assuré par une conversion en trésorerie de l'actif de démantèlement inscrit sur l'État compatible avec le calendrier des opérations.
- Les notes 2j -2 « Provisions pour risques et charges – Engagements de fin de cycle » et 14 « Actifs de démantèlement » qui exposent l'importance de l'actif de démantèlement inscrit sur l'État qui s'élève à 3 948 millions d'euros au 31 décembre 2008. A cet actif s'ajoute une créance de 745 millions d'euros sur l'État au titre de travaux déjà réalisés, ne bénéficiant pas à ce jour d'un échéancier précis de remboursement.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

– Règles et méthodes comptables

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par l'Établissement, nous nous sommes assurés de la pertinence des principes comptables retenus et des dérogations opérées afin de traduire le plus fidèlement possible l'activité et le patrimoine de l'Établissement.

– Engagements de fin de cycle

L'évaluation des provisions pour démantèlement et reprise de déchets, dont le montant figurant au bilan s'élève à 9 109 millions d'euros a été effectuée en conformité avec les méthodes comptables, les règles et modalités d'évaluation décrites en notes 2j et 22 de l'annexe.

En contrepartie de ces provisions, le CEA constate un actif de démantèlement dont le montant net s'établit à 4 015 millions d'euros. Comme indiqué aux notes 2c et 14 de l'annexe, cet actif correspond à la quote-part devant être financée par des tiers, d'une part, et à la part restant à la charge du CEA qui est amortie sur la durée de vie des installations concernées, d'autre part.

Dans le cadre de nos travaux, nous avons revu les estimations des passifs de démantèlement et de la quote-part devant être financée par des tiers en appréciant le caractère raisonnable des hypothèses retenues et en tenant compte, en particulier, de l'évolution des devis et des négociations en cours.

- Immobilisations financières

La note 2d « Immobilisations financières » de l'annexe présente la méthode d'évaluation des titres de participation. Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par votre Établissement pour justifier que les valeurs d'inventaires des titres sont au moins égales à leurs valeurs nettes comptables.

- Subventions

Les notes 2h « Subvention budgétaire reçue de l'État » et 2i « Subventions d'équipement reçues de l'État et des tiers » de l'annexe présentent les modalités de comptabilisation des subventions reçues de l'État et de ses partenaires. Nous nous sommes assurés dans le cadre de notre mission de la correcte application de cette méthode et de la présentation qui en a été faite.

- Engagements hors bilan

Les notes 2k « Dettes fiscales et sociales » et 25 « Engagements hors bilan » de l'annexe exposent les modalités d'estimation des engagements de retraite et des hypothèses retenues dans leur calcul. Dans le cadre de nos travaux, nous nous sommes assurés de la correcte application de la méthode et de la présentation qui nous en a été faite.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris La Défense et à Courbevoie, le 24 avril 2009

Les commissaires aux comptes

KPMG AUDIT
Département de KPMG S.A.

Laurent des Places – Laurent Genin

MAZARS

Thierry Blanchetier – David Chaudat





COMMISSARIAT À L'ÉNERGIE ATOMIQUE
91 191 Gif-sur-Yvette cedex
www.cea.fr